

# « NON à l'intimidation - Plan d'action »

ÉCOLE SAINTE-ODILE

*Commission scolaire de la Capitale*

## A. Sensibiliser tous les élèves de l'école au phénomène de l'intimidation

- Visionnement d'une vidéo de sensibilisation dans chacune des classes.
- Visite d'une équipe de policiers dans certaines classes.
- Rencontre de chacune des classes par la direction pour expliquer le protocole.

## B. Actions

- Introduction du protocole d'intimidation dans l'agenda des élèves de l'école.
- La direction de l'école tient à jour les « Dossiers d'intimidation ».

## C. Quelques définitions

- **Intimidation** : L'intimidation peut prendre différentes formes. C'est dire des paroles blessantes ou se moquer méchamment d'un autre jeune (incluant le racisme). C'est ignorer un jeune ou le rejeter volontairement du groupe d'amis ou des activités. C'est frapper, bousculer ou adopter d'autres comportements violents envers un autre jeune. Enfin, c'est raconter ou écrire des mensonges ou encore répandre de fausses rumeurs au sujet d'un autre élève.
- **Taxage** : C'est quand un jeune essaie d'obtenir quelque chose d'un autre jeune sans avoir son consentement. C'est un moyen d'obtenir de l'argent ou d'autres objets par des menaces d'agression. Le taxage est une forme grave d'intimidation.
- **Dénoncer** : C'est dire NON à la situation. En dénonçant, tu permets qu'un adulte puisse intervenir en te protégeant. Dénoncer oblige également la personne qui intimide à cesser ses activités et lui offre la possibilité de recevoir de l'aide pour adopter des comportements plus appropriés.
- **Exemples de ce qui n'est pas de l'intimidation** : Tout geste sans répétition, sans but précis et qui n'est pas posé avec l'intention de nuire. On y retrouve par exemple : les conflits habituels entre enfants d'âge primaire, les bousculades involontaires lors des activités récréatives et sportives, etc.

## D. Où peut se vivre l'intimidation? Sur le chemin de l'école, en ligne (sur internet), sur la cour d'école, en classe, etc.

# Protocole d'intimidation

\*Tout adulte de l'école peut recevoir une plainte pour intimidation afin d'y donner suite. En tout temps, un parent peut faire une plainte d'intimidation à la police.

## **1<sup>re</sup> infraction:**

- Ouverture d'un dossier d'intimidation
- Appel aux parents par la direction
- Excuses écrites envers l'intimidé
- Retenue avec réflexion écrite sur l'intimidation avec signature des parents
- Rencontre de la direction et de la T.E.S. avec l'intimidateur

## **2<sup>e</sup> infraction:**

- Réparation envers l'intimidé (l'intimidateur trouve la réparation sous la supervision d'un adulte)
- Rencontre de la direction et de la T.E.S. avec l'intimidateur et ses parents

## **3<sup>e</sup> infraction:**

- Suspension interne ou externe
- Travail sur l'intimidation (affiche, recherche, texte, etc.)
- Présentation du travail à un groupe-classe
- Rencontre des parents, de l'élève, de la T.E.S. et d'un policier

\* *Après la 3<sup>e</sup> infraction, des mesures spéciales seront prises par la direction avec la collaboration du service de police.*

\* *Aucun retour en classe n'est possible si les étapes ne sont pas complétées.*

**Saviez-vous que vous êtes responsable de ce que votre enfant écrit sur les médias sociaux? Le parent d'un élève mineur s'engage à ce que son enfant respecte les règles d'utilisation des réseaux sociaux. Si l'élève mineur contrevient aux lois par des propos agressifs, diffamatoires, haineux, racistes ou autres, le parent s'expose à des poursuites de nature civile, pénale ou criminelle. (Extrait du cadre de référence relatif à l'utilisation du Web 2.0 et des médias sociaux de la commission scolaire de la Capitale)**

---

Signature du tuteur

---

Signature de l'élève

# « **NON à l'intimidation** »

Dossier d'intimidation de l'élève

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

	Date de l'infraction	Date de l'appel aux parents	Faits	Geste de réparation	Autres
<b>1<sup>re</sup> infraction</b>				Excuses écrites	Date de retenue :
<b>2<sup>e</sup> infraction</b>				Geste de réparation choisi :	Date de rencontre de la direction avec les parents :
<b>3<sup>e</sup> infraction</b>				Date de présentation du travail devant le groupe classe :	Date de rencontre avec la police :

Autres infractions : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature de la direction : \_\_\_\_\_

L'élève aura une suspension :  interne  externe le : \_\_\_\_\_